

Rapport n°2

Affittazione di i risultati 2024 di u bugettu principale

Affectation des résultats 2024 du budget principal

Afin d'assurer une continuité des exercices les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code général des collectivités territoriales ont fixé, à la clôture de l'exercice et au vu du compte financier unique, des règles d'affectation des résultats au budget de l'année suivante. Les résultats doivent être intégrés lors de la décision budgétaire qui suit le vote du compte financier unique.

En 2024, le résultat global de clôture désigne le résultat net de clôture (agrégation du résultat des sections d'exploitation et d'investissement de 2024).

Ainsi défini, trois éléments constituent le résultat global de clôture :

Le résultat d'exploitation

Il s'agit du résultat de l'exercice 2024 (solde entre les recettes et les dépenses d'exploitation de l'exercice) auquel on ajoute celui de l'exercice 2023 (excédent reporté au compte 002) pour obtenir le résultat global ou cumulé.

Ce résultat correspond à :

Recettes d'exploitation de l'exercice 2024
- Dépenses d'exploitation de l'exercice 2024
+ Excédent reporté des exercices antérieurs (compte 002)
= **Résultat de la section d'exploitation**

Le résultat de la section d'investissement

Il s'agit du solde entre les recettes et les dépenses d'investissement de l'exercice 2024 auquel on ajoute le besoin de financement de la section de l'exercice 2023 (compte 001) ;

Ce solde correspond à :

Recettes d'investissement de l'exercice 2024
- Dépenses d'investissement de l'exercice 2024+ Besoin de financement de l'exercice 2023 (compte 001)
+ Solde Restes à Réaliser 2024
= **Résultat Net de la section d'investissement**

Lorsque le résultat global de la section d'exploitation est positif, les règles d'affectation sont de deux ordres :

- Le résultat global de la section d'exploitation sert en priorité à couvrir le besoin de

financement de la section d'investissement (affectation au compte 1068) et doit couvrir le Résultat Net de la section ;

- Le reliquat est soit reporté en recettes d'exploitation (compte 002), soit affecté en investissement pour financer de nouvelles dépenses (compte 1068). Il est également possible de combiner ces deux solutions (report en recettes d'exploitation et affectation en investissement pour financer de nouvelles dépenses).

En 2024, les résultats budgétaires relatifs au Budget Principal sont les suivants :

Résultat de Fonctionnement	En €
Recettes d'exploitation de l'exercice 2024	76 470 411,10
- Dépenses de l'exercice 2024	75 117 009,99
+ Solde reporté de l'exercice 2023	2 566 284,62
= Résultat de la section d'exploitation	3 919 685,73
Résultat brut de la section d'investissement	En €
Recettes d'investissement de l'exercice 2024	37 430 103,08
- Dépenses d'investissement de l'exercice 2024	31 294 504,59
+ Solde reporté de l'exercice 2023	- 3 406 176,18
= Résultat Brut de la section d'Investissement	2 729 422,31
+ Solde Restes à Réaliser 2024	499 565,64
= Résultat Net de la section d'Investissement	3 228 987,95

Le résultat global de clôture de l'exercice 2024 correspond au produit du résultat de la section d'exploitation du résultat de la section d'investissement à reporter en 2023, soit :

Résultat cumulé de clôture de l'exercice 2024	En €
Résultat de la section d'exploitation (réalisations de l'exercice 2024+ reports de l'exercice 2023)	3 919 685,73
Résultat de la section d'investissement(réalisations de l'exercice 2024+ reports de l'exercice 2023)	2 729 422,31
Résultat brut de l'exercice 2024	6 649 108,04
+ Solde Restes à Réaliser 2024	499 565,64
Résultat Net de clôture 2024	7 148 673,68

Avec les restes à réaliser, le Résultat Net de la section d'investissement s'élève à 3 228 987,95 €.

En conséquence, il est proposé :

Considérant que le besoin de financement de la section d'investissement est nul, il est proposé :

- De reporter sur la ligne R001 du Budget Primitif 2025 le résultat de la section d'investissement : **2 729 422,31 €**
- D'affecter à la ligne R002 du Budget Primitif 2025 : **3 919 685,73 €**.